



PROJET

Logo
ASCE

Probité – Honorabilité des encadrants

Bénévoles des ASCE exerçant des fonctions d'encadrement

Dans le cadre de l'engagement fédéral visant à renforcer son dispositif de prévention des déviances, notamment sexuelles et de protection de l'intégrité des pratiquants,

Je soussigné(e) : Mme M

[Nom de naissance et Premier Prénom]

né(e) le/...../..... à.....

ASCE XX, N° adhérent :

Atteste avoir connaissance que :

mon adhésion me permet à titre de bénévole d'accompagner et d'encadrer des enfants à l'occasion de sorties ou de séjours organisés par l'ASCE X, l'URASCE X ou la FNASCE

Que ces fonctions sont interdites :

- *Après de tous publics, mineurs ou majeurs : aux personnes ayant fait l'objet d'une condamnation d'un crime ou d'un délit visés à l'article L.212-9 du code du sport ;*
- *Après des mineurs : aux personnes ayant fait l'objet d'une mesure administrative de suspension ou d'interdiction en lien avec un accueil de mineurs au sens de l'action sociale et des familles (article L.227-11 du code de l'action sociale et des familles).*

En outre j'atteste ne pas contrevenir aux dispositions de l'article R 227-3 du code de l'action sociale et des familles ainsi qu'aux articles L. 212-1, L.223-1, L. 322-1 du code du sport.

Dans l'hypothèse où un contrôle sur mon honorabilité mettrait en évidence une condamnation incompatible avec les fonctions exercées, une notification me sera adressée, ainsi qu'à la FNASCE, à l'URASCE x et l'ASCE X au sein de laquelle j'exerce lesdites fonctions.

A ce titre, en signant la présente attestation :

Je certifie ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure administrative qui contreviendrait à l'exercice d'une des activités d'encadrement telles que décrites ci-dessus

Je reconnais être informé et accepter que les éléments constitutifs de mon identité puissent être transmis aux services de l'Etat par la FNASCE, l'URASCE x et l'ASCE X au sein de laquelle j'exerce lesdites fonctions afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens des articles L. 212-9, D 131-2 et D131-2-1 du code du sport soit effectué auprès du FIJAISV (Fichier juridique automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes) du ministère de la Justice ainsi que du bulletin n° 2 du casier judiciaire.

A titre conservatoire et dans l'attente des mesures disciplinaires qui pourraient être prises à mon encontre par les instances compétentes de ma fédération, je ne serais plus autorisé à exercer une quelconque fonction d'encadrement.

Fait le :.....

Signature